

Niveau de qualification à la signature du CP	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans révolus	26 ans et plus
Titre ou diplôme non professionnel de niveau IV ou titre ou diplôme professionnel inférieur au bac	Au moins 55 % du SMIC	Au moins 70 % du SMIC	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable
Titre ou diplôme professionnel égal ou supérieur au bac ou diplôme de l'enseignement supérieur	Au moins 65 % du SMIC	Au moins 80 % du SMIC	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche si plus favorable